



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pollution et nuisances

Question écrite n° 7675

Texte de la question

M Ladislas Poniatoski attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement, sur les conséquences de l'importante pollution qu'a connue la Seine à la mi-décembre. En effet, les responsables de la cellule antipollution du port de Rouen ont estimé qu'il s'agit d'une des plus importantes pollutions du fleuve depuis vingt ans. Celle-ci serait due au déversement accidentel de mélasse dans une rivière de l'Oise le 5 décembre. Trois réservoirs contenant de la mélasse avaient éclaté, provoquant le déversement de 3 600 tonnes de ce résidu de la fabrication du sucre dans l'Arree, une petite rivière qui se jette dans la Breche, elle-même affluent de l'Oise. Ces deux rivières auraient subi de graves dommages puisque, selon les spécialistes de la direction départementale de l'agriculture de l'Oise, la faune a été entièrement détruite par la mélasse, qui n'est pas toxique mais dont la dilution provoque une consommation importante de l'oxygène de l'eau. Un bouchon polluant de plusieurs kilomètres de long a suivi le cours de la Seine, il a été ralenti à la hauteur de Rouen par la marée montante, le niveau d'oxygénation de la Seine est tombé à zéro à la hauteur de la capitale normande. De nombreux cadavres de poissons de toutes espèces (carpes, brochets, truites) témoignent de la gravité de cette pollution. En conséquence, il lui demande s'il a nommé une commission d'enquête et de bien vouloir l'informer sur ses conclusions et les mesures qu'il compte prendre pour que ce type d'accident ne se renouvelle pas.

Texte de la réponse

Reponse. - Le 5 décembre 1988, par suite de l'explosion de trois réservoirs contenant de la mélasse, 4 000 mètres cubes de ce résidu ont été déversés dans l'Arree, à Saint-Just-en-Chaussee, et sont parvenus dans l'Oise puis dans la Seine. Ce rejet, qui n'était pas autorisé, a été rendu possible par suite de l'absence de cuves de rétention de la mélasse. Cette pollution a été sur le moment très spectaculaire, mais heureusement ses conséquences à terme ont été limitées. Des procès-verbaux ont été dressés tant au titre de la police des eaux que de la police de la pêche à l'encontre de l'entreprise exploitant ce stockage ainsi qu'à l'encontre du propriétaire du dépôt. Des plaintes ont été déposées par les riverains et les associations de pêche et de pisciculture et une instruction judiciaire a été ouverte.

Données clés

Auteur : [M. Poniatoski Ladislas](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7675

Rubrique : Cours d'eau, étangs et lacs

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 1989, page 16